



Déclaration préalable CAPD du 24/06/2022

Madame la Directrice Académique,
Mesdames et messieurs les membres de la CAPD,

Un cycle électoral vient de s'achever, et de nombreux enseignements politiques, sociaux, démocratiques, voire constitutionnels pourront en être tirés. Pour rester sur le champ de l'éducation, concentrons-nous sur la fragilité actuelle de notre système éducatif. Il faut absolument en prendre toute la mesure et réparer le lien avec les personnels et même avec l'ensemble de la communauté éducative.

Dans notre ministère les enjeux autour de la jeunesse et de la citoyenneté doivent aussi être pris en compte. Cette fragilité du système a de multiples causes :

En premier lieu, un fonctionnement très vertical dans la mise en place des réformes, un rythme et des méthodes qui ne sont pas soutenables et un système mis en tension à tous les niveaux. La confiance brandie dans le titre de la loi de 2019 ne s'est pas concrétisée sur le terrain, là où les acteurs doivent être accompagnés, soutenus et non pas éreintés par des injonctions contradictoires. Les personnels veulent retrouver le sens de leur métier. Encore une fois, cette fin d'année est symptomatique de l'ensemble de l'année écoulée. Nous nous interrogeons sur la manière dont sont choisis les personnels pour leur attribuer de nouvelles missions. Ainsi, pour mettre en œuvre le nouveau cadre d'évaluation des écoles pour la rentrée 2022, une consigne vise à solliciter – voire désigner – les CPC et les directeurs et directrices complètement déchargé.e.s ou déchargé.e.s à plus de 50% comme évaluateurs externes sans aucune compensation. Ont-ils tant de temps libre pour leur attribuer des missions supplémentaires ? De même pour les écoles choisies, certes un temps est dédié dans le cadre des 18h à hauteur de 6h, auquel s'ajoutent 6h en guise de formation modulaire. Le SE-Unsa a déjà alerté le Conseil d'évaluation de l'École sur la charge de travail supplémentaire induite par cette évaluation de l'école, pour les équipes pédagogiques et surtout pour les directeurs et directrices. Ce cadre d'évaluation peut permettre aux équipes de porter une analyse réflexive sur leur action éducative, mais cela demande une fois de plus un important travail d'investissement des personnels. D'autres missions, elles, sont récurrentes et pèsent sur le moral des directeurs et directrices. Par exemple, l'accueil des stagiaires ou des alternants dans les écoles pendant les mois d'été ou les saisines Pagode qui ne résolvent pas le problème de l'absentéisme. Les enseignants doivent également répondre à des demandes dont l'utilité n'est pas perçue, comme remplir l'enquête dans l'application Adage. Au-delà de son absence d'ergonomie, cette plateforme est plus utile

pour les ministères que pour le pilotage pédagogique des écoles. Dans cette recherche de sens, les besoins de formation persistent, et l'organisation sur six ans de la formation continue, alternant deux ans de formation densifiée et quatre années de formations au choix, se terminera à la rentrée. Désormais, les six années seront rythmées par des commandes nationales ou imposées. Bien loin de la souplesse au plus près du terrain pourtant affichée par le ministère. Quant à la formation dans le cadre de la mobilité professionnelle, elle doit pouvoir être choisie, l'examen des refus de demande de congé de formation professionnelle montre les limites en la matière. Pour le SE-Unsa, il est urgent d'augmenter les possibilités de départ en formation. Enfin, parce que la problématique se pose dans plusieurs écoles à l'issue du mouvement, il nous apparaît indispensable que l'adjoint faisant fonction de direction soit réellement volontaire. Dans le cas contraire, d'autres solutions sont possibles (appel à candidatures par exemple). A l'heure de la loi Rilhac, qui devrait permettre d'obtenir des avancées concrètes tant attendues par les directrices et directeurs d'école, et de faciliter de nombreuses tâches relevant du fonctionnement de l'école leur incombant, comment pourrait-on accepter qu'un directeur ou une directrice soit désigné.e sans en être volontaire ?

En deuxième lieu, une crise sanitaire a marqué ces 2 dernières années et bouleversé la vie des services, des écoles, des établissements, des personnels et des usagers. Les conséquences doivent être mesurées et traitées sur le long terme, notamment pour la santé mentale des enfants et des personnels, sujet prioritaire dans les pays voisins qu'on ne traite pas ici, ou encore pour des situations d'épuisement professionnel qui se généralisent. L'année scolaire touche à sa fin et les personnels sont aujourd'hui fragilisés, ils subissent le contrecoup de ces 2 dernières années, les tensions se multiplient au sein des écoles, au sein des équipes. Pour le SE-Unsa, tous les collègues qui sollicitent un temps partiels doivent pouvoir l'obtenir quelle qu'en soit la raison, avec respect des quotités sollicitées.

En dernier lieu, nous vivons une crise systémique de notre système éducatif en termes de dévalorisation, de précarisation et de mal-être de nos métiers de l'éducation, rendue encore plus visible depuis quelques semaines par les grandes difficultés de recrutement. L'attractivité du métier inquiète. Dès sa première rencontre le 24 mai avec le ministre, le SE-Unsa lui a exprimé sa vive inquiétude quant au fort déficit en personnel qui menace le fonctionnement de notre Service public d'éducation. Malgré une demande unanime des organisations syndicales en Comité technique ministériel, la rue de Grenelle ne donne toujours pas de visibilité sur ce qui est mis en place. Pour le SE-Unsa, il faut des mesures immédiates et fortes afin de sécuriser non seulement la rentrée mais aussi l'ensemble de l'année scolaire. Sans cela, au-delà des problèmes qui seront apparents dès les premiers jours de septembre c'est toute l'année qui sera profondément impactée avec une grave dégradation des conditions d'enseignement et d'éducation de nos élèves et un lourd impact sur les personnels déjà très marqués par la succession de crises.

Les élu.e.s du SE-UNSA
Vincent Bourguignon - Céline Queyron
Claire Papeghin - Cédrine Sancier